



Centre de documentation

GUIDE DE PRESENTATION
DES NORMES BIBLIOGRAPHIQUES

*D'après la norme Z 44-005 de décembre 1987 : Documentation : Références bibliographiques :
Contenu, forme et structure (ISO 690)*

Mars 2011



CIHEAM - IAM de Montpellier

IAMM, 3191 Route de Mende, 34093 Montpellier Cedex 5, France - Tel : (33) 04 67 04 60 00 - Téléfax : (33) 04 67 54 25 27

SOMMAIRE

<u>DEFINITIONS</u>	2
1. Bibliographie	2
2. Référence bibliographique	2
3. Citation	2
<u>PRESENTATION DES PRINCIPAUX TYPES DE DOCUMENTS</u>	3
1. Documents publiés	3
Ouvrage	3
Contribution à un ouvrage collectif	3
Article de périodique	4
2. Documents non publiés	4
Diplôme (thèse, mémoire)	4
Autres documents : communication, cours, rapport, etc.....	4
3. Documents électroniques	5
Ouvrage électronique	5
Article électronique	5
Site web	5
<u>LES CITATIONS</u>	6
1. La citation (auteur, date)	6
2. La citation d'un passage	7
3. Citer une citation	7
4. Références successives à un même document	8
5. Même auteur, même année mais documents	8
<u>REGLES D'ECRITURE DES DIFFERENTES PARTIES DU DOCUMENT</u>	9
1. Auteurs	9
1.1. Personne physique	9
1.2. Organismes	12
1.3. Pas d'auteur ni d'organisme	13
2. Titre	14
3. Numéro d'édition	15
4. Edition	16
4.1. Lieu de publication	16
4.2. Editeur	16
4.3. Date de publication	17
5. Pagination	17
6. Collection	18
7. Notes	18
<u>ABREVIATIONS ET VOCABULAIRE EN BIBLIOGRAPHIE</u>	19

DEFINITIONS

1. LA BIBLIOGRAPHIE

Définition : la bibliographie est l'ensemble des documents utilisés pour traiter un sujet. Dans le cas des masters soutenus à l'IAM, la bibliographie comprend les références citées **et** non citées dans le texte mais lues ou consultées¹.

Classement : la bibliographie est présentée dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. Si elle est très longue, elle peut être classée par thèmes ou selon l'intérêt relatif du document (documents de références, études de cas, etc...). A l'intérieur des rubriques, on retrouve le classement alphabétique par auteurs.

Objectifs de la bibliographie :

- attester et évaluer la connaissance du sujet (présence des documents de référence, consultation de la littérature scientifique)
- identifier les documents utilisés par une description précise et cohérente
- respecter le droit d'auteur en citant ses sources.

2. LA REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

C'est la description de l'ensemble des éléments (auteur, titre, éditeur, pagination, etc..) qui permettent d'identifier un document. L'ensemble des références bibliographiques forme la bibliographie.

Exemple : Latouche S. 2006. *Le pari de la décroissance*. Paris : Fayard. 302 p.

3. LA CITATION (plus de détails : p. 6-8)

- **La citation (auteur, date) :** c'est la description abrégée mais précise (elle indique souvent la page citée), du document consulté. La citation en note bibliographique assure la correspondance exacte avec la référence bibliographique qui décrit la source de façon plus complète et globale (pagination totale).

La citation se présente généralement sous la forme **(auteur, date)** dans le corps du texte.

Exemple : (Latouche, 2006) ou (Latouche, 2006, p. 139)

- **La citation d'un passage :** c'est la reprise exacte d'un passage extrait d'un document. La citation est précédée et suivie de guillemets
Exemple : « Des études menées aux Philippines ont montré que chaque degré de température supplémentaire se traduisait par une baisse de 10 % des rendements agricoles » (Latouche, 2006, p. 139).

¹ Il est d'usage, surtout pour les thèses, que la bibliographie ne comporte que les références citées dans le texte, ce qui permet d'alléger la bibliographie et de s'assurer d'une part que tous les documents qui y figurent ont bien été consultés et d'autre part que l'étudiant a bien su utiliser ses lectures.

PRESENTATION DES PRINCIPAUX TYPES DE DOCUMENTS

Pour décrire un document, plusieurs éléments doivent être relevés (auteur(s), date, titre, éditeur, etc...). Ces éléments forment les différentes zones de la référence bibliographique. Pour assurer la cohérence et la lisibilité de la référence, **chaque zone est séparée par une même ponctuation**, par exemple le point.

1. DOCUMENTS PUBLIES

- **OUVRAGE**

REMARQUE : le titre de l'ouvrage est toujours en italique

Auteur. Année de publication. Titre : sous titre. Numéro d'édition. Lieu de publication : Editeur. Pagination.

Adda J. 2006. *La mondialisation de l'économie : genèse et problèmes*. 7 éd. refondue et mise à jour. Paris : La Découverte. 256 p.

- **CONTRIBUTION A UN OUVRAGE COLLECTIF**

REMARQUES :

- Les auteurs d'un ouvrage collectif sont fréquemment les responsables scientifiques. Ils sont généralement « éditeurs » ou « coordonnateurs », etc... Ne pas oublier de préciser leur fonction : ed., coord., sous la dir. etc...
- L'auteur et le titre de la contribution sont introduits dans le document au niveau global par « In ».
- C'est le *titre du document global qui est en italique* et non le titre de la contribution

Auteur de la contribution. Année de publication de l'ouvrage. Titre de la contribution. In Auteur(s) de l'ouvrage (fonction). Titre de l'ouvrage. Lieu de publication : Editeur. Pagination de la contribution.

Lévêque C. 2009. Recherche et développement durable : l'utopie d'une approche systémique ? In Villalba B. (ed.). *Appropriations du développement durable : émergences, diffusions, traductions*. Villeneuve d'Asq : Presses universitaires du Septentrion. p. 123-144.

- **ARTICLE DE PERIODIQUE**

REMARQUES :

- C'est le titre de la revue qui est en italique et non le titre de l'article.
- Pagination : p. et non pp.

Auteur. Année de publication. Titre de l'article. Titre de la revue, date précise (si nécessaire), volume, numéro, pagination.

Canesse A.-A. 2010. Gestion des ressources naturelles et système institutionnel de gouvernance en Tunisie. *Maghreb-Machrek*, hiver 2009-2010, n. 202, p. 49-64.

2. DOCUMENTS NON PUBLIES

La norme Z44-005 ne s'applique pas aux documents non publiés.
Suivre les indications ci-dessous pour leur description bibliographique.

- **DIPLOME (thèse, mémoire, etc...)**

Auteur. Année de soutenance. Titre. Type de diplôme : établissement de soutenance. Pagination.

Cheriet F. 2009. Instabilité des alliances stratégiques asymétriques : cas des relations entre les firmes multinationales et les entreprises locales agroalimentaires en Méditerranée. Thèse Dr. d'Université, Sciences de Gestion : Montpellier SupAgro. 443 p.

Madignier A. 2006. Déterminant des échanges méditerranéens de blé et de produits laitiers. Master Recherche 2 : Ecole nationale supérieure Agronomique de Montpellier, Université de Montpellier 1.

- **AUTRES DOCUMENTS (communication, cours, rapport, etc...)**

REMARQUE : Les documents non publiés n'ayant pas d'éditeur, indiquer, à la fin de la référence, l'organisme où le document est accessible.

Communication à un congrès non publié :

Auteur. Année du congrès. Titre de la communication. Titre du congrès, organisateur(s), lieu du congrès, date. Disponibilité du document.

Bessaoud O. 2006. La gouvernance rurale : tendances, nouveaux défis et évolutions. Réunion de l'équipe Prospective CIHEAM et Futuribles, Bari (Italie), 15-16 juin 2006. Disponible à l'IAM de Montpellier.

Cours :

Petit M. 2009. Les fondements économiques de l'analyse des politiques agricoles et agroalimentaires. 15 p. Cours Masters professionnels IAM Montpellier.

3. DOCUMENTS ELECTRONIQUES

Même description que pour les documents imprimés mais ajouter les trois éléments suivants :

Éléments à mentionner :

- Indiquer [en ligne] après le titre d'un ouvrage, le nom d'un périodique ou la page web consultée
- Signaler, entre crochets, la date à laquelle le site a été consulté
- Citer précisément l'adresse électronique

Editeur et/ou année de publication inconnus :

- L'absence d'éditeur peut être remplacée par l'adresse électronique du site
- L'absence de date de publication peut être remplacée par celle du copyright ou, le cas échéant, par la date de consultation du document entre crochets

• **OUVRAGE ELECTRONIQUE**

Union des Consommateurs (Québec). 2006. *Marketing de la malbouffe pour enfants : rapport final du projet de recherche présenté au Bureau de la consommation d'Industrie Canada [en ligne]*. 89 p. [consulté en mars 2011].

<http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/docu/agro/malbouffe.pdf>

• **ARTICLE ELECTRONIQUE**

Magnan A. 2009. Proposition d'une trame de recherche pour appréhender la capacité d'adaptation au changement climatique. *Vertigo : la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne]*, décembre, vol. 9, n. 3. [Consulté en mars 2011].

<http://vertigo.revues.org/9189>

• **SITE WEB**

Nom de l'organisme. Titre de la page consultée [en ligne]. [Date de consultation]. URL.

Office National des Statistiques (Algérie). Principales productions 1997-2000 [en ligne]. [Consulté en mars 2011]. <http://www.ons.dz/-PRINCIPALES-PRODUCTIONS-1997-2000-.html>

LES CITATIONS

1. LA CITATION (AUTEUR, DATE)

La citation (description abrégée du document dans le corps du texte) qui assure la correspondance avec la référence bibliographique (description complète du document dans la bibliographie), se présente généralement sous la forme suivante (auteur, date).

Exemple :

« Toutefois, des études ont montré que les ajustements durables reposent avant tout sur une diminution des dépenses, plus que sur une augmentation des recettes (Perotti, 1999) [...]. Dans cet esprit, Bohn (1998) estime que la contrainte budgétaire [...]. Une seconde méthode économétrique repose sur des tests de cointégration (Hamilton, Flavin, 1986) [...] »²

Dans la bibliographie :

Bohn H. 1998. The behaviour of US public debt and deficits. *Quarterly journal of economics*, vol. 113, p. 949-963.

Hamilton J.D., Flavin M.A. 1986. On the limitation of government borrowing. *American economic review*, vol. 76, n. 4, p. 808-819.

Perotti R. 1999. Fiscal policy in good times and bad. *The Quarterly journal of economics*, vol. 114, n. 4, p. 1399-1436

LE SYSTEME DE CITATION EN NOTE DE BAS DE PAGE : ce système est beaucoup moins utilisé.

Exemple :

« Toutefois, des études ont montré que les ajustements durables reposent avant tout sur une diminution des dépenses, plus que sur une augmentation des recettes (1) [...]. Dans cet esprit, Bohn (2) estime que la contrainte budgétaire [...]. Une seconde méthode économétrique repose sur des tests de cointégration (3) [...] »

(1) Perotti. Fiscal policy in good times and bad.

(2) Bohn H. The behaviour of US public debt...

(3) Hamilton J.D., Flavin M.A. On the limitation of government borrowing.

Dans la bibliographie :

Bohn H. The behaviour of US public debt and deficits. *Quarterly journal of economics*, 1998, vol. 113, p. 949-963.

Hamilton J.D., Flavin M.A. On the limitation of government borrowing. *American economic review*, 1986, vol. 76, n. 4, p. 808-819.

Perotti R. Fiscal policy in good times and bad. *The Quarterly journal of economics*, 1999, vol. 114, n. 4, p. 1399-1436.

REMARQUE : dans la référence bibliographique, **la place de la date change** selon le système de citation adopté. La date se trouve :

- **après l'auteur** dans le système auteur date
- **après l'éditeur** dans le système note de bas de page.

² Passages extraits de : Brand T., Poplawski Ribeiro M. 2010. La soutenabilité des finances publiques. In CEPII. *L'économie mondiale 2010*. Paris : La Découverte. p. 66-75.

2. LA CITATION D'UN PASSAGE

LA CITATION COURTE

Elle est **insérée** dans le texte, précédée et suivie de guillemets.

Exemple :

« Pour concevoir la société de décroissance sereine et y accéder, il faut littéralement sortir de l'économie. Cela signifie remettre en cause sa domination sur le reste de la vie, en théorie et en pratique, mais surtout dans nos têtes » (Latouche, 2003)

Référence complète dans la bibliographie :

Latouche S. 2003. Pour une société de décroissance. *Le Monde diplomatique*, novembre 2003, n. 596, p. 18-19.

LA CITATION LONGUE

Elle est **détachée** du texte, précédée et suivie de guillemets.

Exemple :

« Si l'on prend comme indice du « poids » environnemental de notre mode de vie l'« empreinte » écologique de celui-ci en superficie terrestre nécessaire, on obtient des résultats insoutenables tant du point de vue de l'équité dans les droits de tirage sur la nature que du point de vue de la capacité de régénération de la biosphère. Un citoyen des Etats-Unis consomme en moyenne 9,6 hectares, un Canadien 7,2, un Européen moyen 4,5. On est donc très loin de l'égalité planétaire, et plus encore d'un mode de civilisation durable qui nécessiterait de se limiter à 1,4 hectare, en admettant que la population actuelle reste stable » (Latouche, 2003)

Référence complète dans la bibliographie :

Latouche S. 2003. Pour une société de décroissance. *Le Monde diplomatique*, novembre 2003, n. 596, p. 18-19.

3. CITER UNE CITATION (à éviter !)

Il peut arriver qu'il soit nécessaire de citer une citation faite par un autre auteur . Autant que possible, il vaut mieux consulter le document cité avant de ré-utiliser la citation afin d'éviter les erreurs. S'il n'est pas possible de consulter le document source :

- le document cité (contenant la citation) figurera en note de bas de page
- l'auteur citant (qui a cité la citation) dans la bibliographie

Exemple :

- **Auteur citant** : S. Latouche, en 2006, dans «*Le pari de la décroissance* », (chez Fayard), p. 58, utilise la citation suivante :
- **Auteur cité** : « nombre de pays qui ont présenté une croissance positive apparaîtraient en fait avec une richesse en baisse si l'on faisait entrer la dégradation des ressources naturelles dans les comptes » J.- P. Besset, en 2005, «*Comment ne plus être progressiste... sans devenir réactionnaire* » (chez Fayard), p. 193-194 :

Citer la citation :

« nombre de pays qui ont présenté une croissance positive apparaîtraient en fait avec une richesse en baisse si l'on faisait entrer la dégradation des ressources naturelles dans les comptes » (1)

En note de bas de page :

(1) Besset J.-P. 2005. *Comment ne plus être progressiste... sans devenir réactionnaire*. Paris : Fayard, p. 193-194. **Cité par** : Latouche S. 2006. *Le pari de la décroissance*. Paris : Fayard, p. 58.

Dans la bibliographie :

Latouche S. 2006. *Le pari de la décroissance*. Paris : Fayard, 302 p.

4. REFERENCES SUCCESSIVES A UN MEME DOCUMENT

Exemple³ :

« Le modèle de consommation alimentaire (**Lambert, 1987**) a cependant survécu [...]. Le classement hiérarchique entre les aliments s'en trouve modifié (**Bertrand, 1992**) [...]. La contrainte économique devient alors moins forte (**ibid.**) sur les achats des produits alimentaires et la nécessité de production domestique se réduit dans de nombreux ménages (**Lambert, op. cit.**) ».

Ibid. (ibidem) = ici-même

Fait référence au document immédiatement précédent. Dans l'ex. : (ibid.) = (Bertrand, 1992)

Op. cit. (opere citato) = œuvre citée

Fait référence à un document déjà cité précédemment mais qui en est séparé par une ou plusieurs autres références. Dans l'exemple : (Lambert, op. cit.) = (Lambert, 1987).

Références complètes dans la bibliographie :

Bertrand M. 1992. 20 ans de consommation alimentaire 1969-1989. *INSEE Première*, avril 1992, n. 188, p. 15-20.

Lambert J.L. 1987. *L'évolution des modèles de consommation alimentaires en France*. Paris : Lavoisier. 140 p.

5. MEME AUTEUR, MEME ANNEE MAIS DOCUMENTS DIFFERENTS

Faire suivre la date de publication d'une lettre permettant de différencier les documents.

Exemple :

Citations dans le corps du texte :

(Krugman, 1991a) ... (Krugman, 1991b)

Références complètes dans la bibliographie :

Krugman P. 1991a. *Geography and trade*. Louvain : Belgium university press.

Krugman P. 1991b. Increasing returns and economic geography. *Journal of political economy*, n. 99, p. 483-499.

³ Imbert J.L., Bouquery J.M. 1995. Les transformations de la consommation alimentaire. *Annales des mines : réalités industrielles*, avril 1995, p. 20-23.

REGLES D'ECRITURE DES DIFFERENTES PARTIES DU DOCUMENT

1. AUTEURS

1.1. PERSONNE PHYSIQUE

❖ Règle d'écriture

Nom de famille et initiale du prénom

Exemple

☞ Malassis L.

❖ Plusieurs auteurs

Jusqu'à 3 noms d'auteurs : citer les 3 noms

Exemple

☞ Benoit-Cattin M., Griffon M., Guillaumont P.

Plus de 3 noms : citer le premier nom ou les deux premiers ou les trois premiers noms suivi(s) de : et al. (et alii = et les autres)

Exemples

☞ Durning A., Flavin C., French H. et al. ou

☞ Durning A., Flavin C. et al. ou

☞ Durning A. et al.

Références bibliographiques complètes

Malassis L. 1994. *Nourrir les hommes*. Paris : Flammarion. 126 p. (Dominos ; n. 16).

Delgado C.L., Hopkins J., Kelly V.A. et al. 1998. *Agricultural growth linkages in Sub-Saharan Africa*. Washington : International Food Policy Research Institute. 139 p. (Research Report ; n. 107).

❖ Règles d'écriture des noms propres composés

Pour les noms propres composés, certaines parties du nom de famille sont rejetées après le prénom selon la nationalité de l'auteur.
Se reporter au tableau ci-après pour connaître les règles d'écriture

Exemples

Noms français :

François DE RAVIGNAN

☞ Ravignan F. de

Jean LE COZ

☞ Le Coz J.

Noms portugais :

Maria Lucia DA CUNHA SAMPAIO

☞ Sampaio M.L. da Cunha

Noms espagnols :

Maria BLANCO FONSECA

☞ Blanco Fonseca M.

Noms arabes :

Saïd AL-HIJAZI

☞ Al-Hijazi S.

Abdallah BEN SAAD

☞ Ben Saad A.

Exemples de références bibliographiques

Ben Hammouda H. 1995. *Tunisie : ajustement et difficulté de l'insertion internationale*. Paris : l'Harmattan. 207 p. (Forum du tiers monde).

Fragoso R.M. de Sousa. 1997. *Evaluation des impacts socio-économiques du développement de l'irrigation : le cas de l'agriculture dans la région de l'Alentejo*. Montpellier : CIHEAM-IAM. 82 p. (Master of science ; n. 40).

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOMS COMPOSES D'AUTEURS FRANCAIS ET ETRANGERS

Préfixes maintenus et préfixes rejetés

Nationalité de l'auteur	Préfixes maintenus	Préfixes rejetés	Exemples
Africain	Tous maintenus		KI ZERBO Joseph M'BOW Amadou N'DIAYE Iba
Anglais, Américain Commonwealth	Nord + Tous maintenus		O'CASEY Sean MAC LEAN Ian DOS PASSOS John
Arabe	Abd-, Abdel, Abdul, Abou, Abu, Al-, Ben, Ibn, El-	Ac, Ad, An, Ar, As, At	IBN HALSUN BEN BELLA
Belge	Tous maintenus		VAN GULIK Robert OP DE BEEK Léo
Italien	Tous maintenus		DA PONTE L. D'AMICO G. DEL MONACO M.
Espagnol + Sud américain hispanisant		Tous rejetés	PEREDA J.M de VEGA F. de la
Français	L', Le, La, Les, Du, Des	D', De	ROUVILLE H. de LA PRAIRIE Y. DU HAMEAU M. L'ESTOILE C. de
Allemands	Am, Aus'm, Im, Vom, Zum, Zur	Van, Von, Der, Zu	VOM ENDE R. BEETHOVEN L. van GRUN M. von der ZUM BRUNN H.
Portugais et Brésiliens		De, Da, Dos, Das, D'	SANTOS J.A. dos FONSECA M.A. da

Noms propres composés

Nationalité de l'auteur	Nom composé avec trait d'union	Nom composé sans trait d'union	Exemples
Africain	Selon la composition du nom et les usages du pays		SENGHOR L. Sédar MONGO Béti
Allemand	Au premier élément	Au premier élément	MEYER-ALTONA E. MEYER ZU SELHAU H.
Anglais, Américain Commonwealth	Nord + Au premier élément	Au dernier élément	CARTER-RUCK J. H. KENNEDY J. Fitzgerald FITZGERALD F. Scott
Belge	Au premier élément	Au premier élément	CARTON DE WYRT H. CLAES-VETTER S.
Espagnol + Sud américain hispanisant	Au premier élément	Au premier élément	GARCIA LORCA F. MENENDEZ Y PELAYO M.
Français	Au premier élément	Au premier élément	POIROT-DELPECH B. LE ROY LADURIE E.
Italien	Au premier élément	Au premier élément	ROSMINI SERVATI A.
Portugais et Brésilien	Au dernier élément	Au dernier élément	BRANCO C. Castelo CARVALHO A. da Silva

Source : Le catalogage : méthode et pratique. I. Monographies et publications en série par I. Dussert-Carbone et M.R. Cazabon. Paris : Cercle de la Librairie, 1991. p. 268-270.

1.2. ORGANISMES

❖ Règle d'écriture

Le nom de l'organisme doit être donné tel qu'il apparaît dans le document. Il ne faut donc pas traduire en français le nom des organismes étrangers sauf s'il s'agit d'une organisation internationale

Exemples

Organisme étranger :

☞ Istituto Nazionale di Economia Agraria

Organisation internationale : UNESCO

☞ Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

❖ Abréviations

Développer les abréviations et les sigles (sauf les plus courants),
quand ils sont utilisés pour la première fois dans une référence bibliographique.
L'abréviation ou le sigle peuvent ensuite être utilisés seuls.
Sinon, faire un tableau récapitulatif de tous les sigles et abréviations employés.

Exemple

☞ SIEA (Società Italiana di Economia Agro-alimentare, Parme, Italie)

❖ Localisation

- 1. Il est préférable de localiser les organismes peu connus ou s'il y a risque de confusion.**
- 2. Il n'est pas nécessaire de localiser les organisations internationales.**
- 3. S'il s'agit d'une capitale ou d'une ville française, ne pas ajouter le pays.**
- 4. Les ministères doivent être précédés du nom du pays.**

Exemples

1. AIDA (Asociación Interprofesional para el Desarrollo Agrario, Zaragoza, España)
2. UNESCO.
3. ONS (Office National des Statistiques, Alger).
4. CNEARC (Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes, Montpellier).
5. Portugal. Ministerio da agricultura.

❖ Organisme dépendant d'un autre

**Un organisme dépendant d'un organisme de tutelle peut être cité seul s'il a des fonctions spécifiques et un nom signifiant indépendant de l'organisme de tutelle.
Sinon, citer l'organisme de tutelle puis celui qui est subordonné**

Exemple

Organisme subordonné, dépendant : Laboratoire d'économie et sociologie rurales de l'INRA

☞ INRA. Laboratoire d'Economie et Sociologie Rurales (Montpellier).

Organisme subordonné, indépendant : CERMAC

☞ CERMAC (Centre d'Etudes et de Recherches sur le Monde Arabe Contemporain, Louvain, Belgique).

et non

Université Catholique de Louvain. Institut des Pays en Développement. CERMAC (Centre d'Etudes et de Recherches sur le Monde Arabe et Contemporain) (Louvain, Belgique)

❖ Plusieurs organismes

**Même règle que pour les auteurs physiques :
Jusqu'à 3 noms d'organismes : citer les 3 organismes
Plus de 3 : citer le 1^{er}, les 2 ou 3 premiers organismes et al.**

Exemple de référence bibliographique

Italia. Ministry of Foreign Affairs, NWRC (National Water Research Center, Cairo), Italian Embassy (Cairo) et al. 1999. *Mediterranean water resources: Major challenges towards 21st century. Seminar of follow-up*. Bari : CIHEAM-IAMB. 236 p.

ou

Italia. Ministry of Foreign Affairs, NWRC (National Water Research Center; Cairo), et **al.** 1999. *Mediterranean water resources: Major challenges towards 21st century. Seminar of follow-up*. Bari : CIHEAM-IAMB. 236 p.

1.3. PAS D'AUTEUR NI D'ORGANISME

Commencer la référence par le TITRE : ne pas employer le terme « Anonyme »

Exemple de référence bibliographique

La table et le partage. 1986. Paris : la Documentation française. 216 p. Rencontres de l'Ecole du Louvre.

2. TITRE

❖ Règle d'écriture

**Reproduire le titre tel qu'il apparaît dans le document.
Il est transcrit en italique (sauf pour les titres d'articles de périodiques)**

Exemple

☞ *Toward a more sustainable agriculture*

Référence bibliographique complète

Poincelot R.P. 1986. *Toward a more sustainable agriculture*. Wesport (Connect.) : AVI. 235 p.

❖ Sous-titre

**Indiquer le sous-titre s'il permet de préciser le titre.
Introduire le sous-titre par deux points (:)**

Exemple

☞ *Du mouton à l'olivier : essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine*

Référence bibliographique complète

Lahmar M. 1994. *Du mouton à l'olivier : essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine*. Tunis : Cérès. 273 p. (Horizon maghrébin).

❖ Titres traduits

Traduire le titre des langues non latines et le mettre entre crochets []

Exemple

Document en grec, titre traduit :

☞ *[La théorie des crises et l'expérience grecque]*

Référence bibliographique complète

Tsiakiris L. 1991. *[La théorie des crises et l'expérience grecque]*. [Athènes : Banque agricole de Grèce]. 562 p. ([Etudes d'économie rurale] ; n. 41). Document en grec.

**Pour les langues en caractères latins mais peu courantes,
faire suivre le titre original du titre traduit entre crochets []**

Exemple

Titre en turc + traduction []

☞ *Gümrük birliği ve türk gıda endüstrisi* [L'industrie alimentaire turque et l'union douanière]

Référence bibliographique complète

Tekelioglu Y., Perez R. 1996. *Gümrük birliği ve türk gıda endüstrisi* [L'industrie alimentaire turque et l'union douanière]. Antalya (Turquie) : Akdeniz Üniversitesi. 218 p.

❖ **Plusieurs titres en plusieurs langues**

Choisir le titre qui est dans la langue du document, sinon choisir le premier titre

Exemple

Titre du document :

La sécurité alimentaire en Méditerranée

Food security in the Mediterranean region

☞ *La sécurité alimentaire en Méditerranée*

Référence bibliographique complète

Padilla M. (ed.), Le Bihan G. (ed.). 1995. *La sécurité alimentaire en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM-IAM. 203 p. (Options méditerranéennes : Série A. séminaires méditerranéens ; n. 26).

3. NUMERO D'EDITION

Sauf pour la première édition, indiquer les informations concernant l'édition

Exemple

4ème édition revue et augmentée

☞ 4e éd. rev. et augm.

Référence bibliographique complète

Bernoux P. ca 1996. *La sociologie des organisations : initiation théorique suivie de douze cas pratiques*. 4e éd. rev. et augm. Paris : Seuil. 382 p. (Point : Essais ; n. 180).

4. EDITION

4.1. LIEU DE PUBLICATION

Indiquer le lieu de publication dans la langue du document

Exemple

☞ Valencia : Generalitat Valenciana

❖ Plusieurs lieux de publications

Citer le premier (ou celui de la langue du document)

Exemple

Mc Graw-Hill : Paris, Auckland, Bogota, Lisbonne, Londres...

☞ Paris : Mc Graw Hill

❖ Pas de lieu de publication

indiquer : S.I. (sine loco = sans lieu)

Référence bibliographique complète

Orteschi A., Amar J. 1998. *Souvenirs gourmands de Méditerranée : recettes et histoires*. S.I. : Mille et une nuits. 95 p. (Souvenirs ; n. 4).

4.2. EDITEUR

❖ Les expressions « Editions », « et compagnie », « inc » ne sont pas nécessaires

Exemple

Editions du Seuil :

☞ Paris : Seuil

❖ Plusieurs éditeurs

Citer l'éditeur qui est le plus en évidence sinon citer le premier

Exemple

HATIER et AUPELF-UREF

☞ Paris : Hatier

❖ Pas d'éditeur (il s'agit généralement de documents non publiés)

Indiquer : s.n. (sine nomine = sans nom)

Exemple

☞ Paris : s.n.

4. 3. DATE DE PUBLICATION

Un document doit toujours avoir une date de publication, même approximative, dans ce cas, noter ca (circa = autour de)

Exemple

En l'absence de date de publication figurant sur un document, celle-ci est estimée à 1996

☞ ca 1996

Référence bibliographique complète

Bernoux P. ca 1996. *La sociologie des organisations : initiation théorique suivie de douze cas pratiques*. 4e éd. rev. et augm. Paris : Seuil. 382 p. (Point : Essais ; n. 180).

5. PAGINATION

❖ Règle d'écriture

Un seul « p. » suit le nombre de pages ou précède une pagination séquentielle

Exemple

☞ 150 p. ou p. 15-20 et non pp. 15-20

❖ Monographies en plusieurs volumes

Indiquer le nombre de volumes et non la pagination

Exemple

☞ 3 vol.

Référence bibliographique complète

Simon Y., Joffre P. (dir). 1997. *Encyclopédie de gestion*. 2e éd. rev. act. et augm. Paris : Economica. 3 vol.

6. COLLECTION (facultatif)

**Indiquer le nom de la collection et le numéro du document dans la collection
si celui-ci est mentionné**

Exemple

☞ (Que sais-je ; n. 987)

Référence bibliographique complète

Monod J., Castelbajac P. de. 1987. *L'aménagement du territoire*. 5e éd. ref. Paris : Presses universitaires de France. 127 p. (Que sais-je ; n. 987).

7. NOTES (facultatif)

Elles permettent de donner des informations supplémentaires, par exemple sur la localisation d'un document non publié, si l'accès est limité, si le document est à paraître, etc...

Exemple

☞ Document non publié disponible à l'IAM de Montpellier

Référence bibliographique complète

Doukkali R. 2003. Etude des effets de la libéralisation des céréales. Résultats des simulations à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable. Document non publié disponible à l'IAM de Montpellier.

ABREVIATIONS ET VOCABULAIRE EN BIBLIOGRAPHIE

ABREVIATIONS

abréviation	nom développé	signification	exemple
et al.	et alii	et les autres	D. Boulet et al. <i>La question viticole.</i>
[sic]		graphie fautive	<i>Conseils pratique</i> [sic]
i.e.	id est	c'est-à-dire	
s.l. ou S.l.	sine loco	sans lieu	
s.n.	sine nomine	sans nom	
sq.	sequiturque	et la suivante Préférer : et s.	p. 232 et s.
sqq.	sequiturque	et les suivantes Préférer : et ss.	p. 324 et ss.
ca	circa	autour de	ca 1992
ibid.	ibidem	ici même	
op. cit.	opere citato	oeuvre citée	

VOCABULAIRE (définitions AFNOR. Agence Française de Normalisation)

Achévé d'imprimer : mention apparaissant en général à la fin de la publication et donnant des informations sur son édition ou son impression et, quelquefois, d'autres informations.

Copyright : mention indiquant le titulaire du droit d'auteur sur la publication et l'année d'obtention de ce droit. Droit exclusif de reproduire, publier, vendre une œuvre de l'esprit.

Date de publication : année de publication ou d'impression.

Dépôt légal : obligation faite aux imprimeurs, aux éditeurs, aux diffuseurs et aux producteurs de déposer dans des organismes désignés par la loi ou par une convention, un nombre déterminé d'exemplaires des documents qu'ils produisent ou qu'ils diffusent. Sont soumis au dépôt légal les documents imprimés de toute nature dès lors qu'ils sont mis à la disposition du public à titre gratuit ou onéreux.

Droit d'auteur : ensemble des droits moraux et patrimoniaux conférés au créateur d'une œuvre de l'esprit.

Editeur (publisher) : personne ou organisme responsable de la publication d'un document. Désigne celui qui fait « paraître » une œuvre, la rend publique. L'éditeur publie à ses risques et périls : risques issus d'une exploitation commerciale pouvant induire des pertes, risques de « faire connaître » un contenu et une forme dont il sera juridiquement responsable avant l'auteur même (cf. loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881).

Editeur scientifique (editor) : personne ou collectivité responsable du contenu intellectuel de l'édition d'un document

Edition : ensemble des exemplaires d'un document produit avec une seule composition ou à partir d'un même exemplaire servant de matrice. Une édition peut comprendre plusieurs impressions dans lesquelles apparaissent des changements mineurs. L'édition peut également désigner la publication simultanée ou consécutive d'un ensemble d'exemplaires présentant entre eux des différences notables quant au contenu, à la langue, à l'impression, au support, au format, etc...

Imprimeur : personne ou collectivité responsable des opérations matérielles d'impression d'un document.

Lieu de publication ou de diffusion : ville ou localité où se trouve le siège de la maison d'édition ou de diffusion.

Littérature grise : document produit à l'intention d'un public restreint, en dehors des circuits commerciaux de l'édition et de la diffusion et en marge des dispositifs de contrôle bibliographique.

Monographie : ouvrage formant un tout, en un ou plusieurs volumes, soit qu'il paraisse en une seule fois, soit que sa publication s'étende sur une durée limitée selon un plan établi à l'avance.

Publication : action de publier, c'est-à-dire de livrer un document au public. Document généralement édité en plusieurs exemplaires et destiné à être diffusé.

Publication en série : publication paraissant en fascicules ou volumes successifs, s'enchaînant en général numériquement ou chronologiquement pendant une durée non déterminée à l'avance. Les publications en série comprennent les périodiques, les publications annuelles (rapports, annuaires, répertoires), les séries de mémoires, comptes-rendus et rapports d'institutions privées ou publiques, de congrès et les collections de monographies.

Réimpression : reproduction sans changement d'une édition d'un document.

Tiré-à-part : impression séparée d'une partie d'ouvrage ou d'un article de périodique.